

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/01/2025 - 1137 - 2017 B 00703 - 828 553 867 - KT IMMO

Désignation de l'entreprise		SARL KT IMMO		Route Nationale 368		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		13180 GIGNAC LA NERTHE					
SIRET		8 2 8 5 5 3 8 6 7 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	7 500	012		7 500	
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	27 406	030	2 050	25 355	1 615
	Immobilisations financières* (1)	040	5 859	042		5 859	
	Total I (5)	044	40 765	048	2 050	38 714	1 615
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	66 000	070		66 000	79 162
		072	6 106	074		6 106	4 335
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 761	086		2 761	27 351
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	74 867	098		74 867	110 848
Total général (I + II)		110	115 632	112	2 050	113 581	112 463
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100	100		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134		36 255	29 208		
	Résultat de l'exercice	136		3 563	7 047		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		40 918	37 355		
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		4 499			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		28 084	150		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	28 568	40 080	74 958		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176		72 663	75 108		
Total général (I + II + III)		180		113 581	112 463		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	5 859	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	37 899	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL KT IMMO		Néant ☐				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2022	Exercice N-1 clos le 31/12/2021			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
			217	218	43 144	121 793		
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *		224					
	Subventions d'exploitation reçues		226		5 920			
	Autres produits		230		1			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	43 144	127 714		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234					
	Variation de stock (marchandises) *		236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	20 488	22 502			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	654	244	654	5 216		
	Rémunérations du personnel *		250	14 180	72 000			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	3 459	20 240			
	Dotations aux amortissements *		254	799	573			
	Dotations aux provisions		256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260	262				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	39 581	120 531	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 563	7 183		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280					
	Produits exceptionnels (IV)		290					
	Charges financières (V)		294					
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347	348	300		136		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	3 563	7 047		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPC *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser - BUID (art. 44 sexdécies)	992		
ZFA NG (44. quatuordecies)		345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993		
Zone franche urbaine (44. octies A)		987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127				
dont divers *		Crédance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle - nulle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	3 563	354	
Déficit col. 2				356				
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)								
Déficits antérieurs reportables : * 10.321 dont imputés sur le résultat :					360	3 563		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370		372	
Déficit col. 2								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

SARL KT IMMO

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1 000 €

Siège Social : Route Nationale 368 - 13 180 GIGNAC LA NERTHE

RCS AIX EN PROVENCE B 828 553 867

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice 2022 n'a pas été marqué par des événements significatifs.

2- EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

3- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Des perspectives d'accroissement de notre chiffre d'affaires sont attendues. Nous nous attacherons à mieux maîtriser nos coûts afin d'améliorer notre résultat d'exploitation.

5- EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 :

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à :	43 144 €
Le total des produits d'exploitation s'élève à :	43 144 €
Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à :	39 581 €
Le résultat d'exploitation ressort à :	3 563 €
Le résultat financier est de :	0 €
Le résultat exceptionnel est de :	0 €
L'impôt sur les sociétés est de :	12 871 €
Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de :	3 563,30 €
Au 31 Décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à :	113 581 €

6- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

7- AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 563,30 € de la manière suivante :

- En totalité au report à nouveau : 3 563,30 €

8- RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes versées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	REFACTION
Exercice 2019	Néant	Néant
Exercice 2020	Néant	Néant
Exercice 2021	Néant	Néant

9- **REMUNERATION DE LA GERANCE**

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de la rémunération du gérant qui s'élève pour l'exercice 2022 à **14 180.00 €** ainsi que les charges obligatoires et facultatives qui s'élèvent respectivement à **2 935 €** et **524 €**.

10- **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

11- **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Co- Gérant

M. Kévin TORTOSA

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' followed by a long horizontal stroke and a loop at the end.

SARL KT IMMO

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1 000 €

Siège Social : Route Nationale 368 - 13 180 GIGNAC LA NERTHE

RCS AIX EN PROVENCE B 828 553 867

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'An Deux Mille vingt-trois et le trente juin, à onze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur M. Kevin TORTOSA préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés, le cas échéant ;
- rapport de gestion de la gérance ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
- rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société,

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Ratification de la rémunération du gérant,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce. Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 3 563,30 €**.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **3 563,30 €** de la manière suivante :

- En totalité au report à nouveau : 3 563,30 €

L'assemblée prend acte des sommes distribuées au titre des dividendes des trois derniers exercices :

EXERCICES	DIVIDENDES	REFACTION
Exercice 2019	Néant	Néant
Exercice 2020	Néant	Néant
Exercice 2021	Néant	Néant

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

En application des dispositions des articles L.223-19 et suivants du Nouveau Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Convention de compte courant :

- Monsieur Kévin TORTOSA : Convention de compte courant :

Monsieur Kévin TORTOSA est titulaire dans la société du compte courant ouvert sous le n° 45510000 dont le solde s'élevait à 26 567,62 € à la clôture de l'exercice.

- Monsieur Quentin LORCERIE : Convention de compte courant :

Monsieur Quentin LORCERIE est titulaire dans la société du compte courant ouvert sous le n° 45520000 dont le solde s'élevait à 1 000,00 € à la clôture de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée aux Gérants au cours de l'exercice pour un montant de **14 180 €** ainsi que la prise en charge par la société du montant des cotisations sociales obligatoires et facultatives payées par la société pour le compte de la gérance et s'élevant respectivement à **2 935.00 €** et **524 €**.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé et certifié conforme par le Gérant.

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant

M. Kévin TORTOSA



SARL KT IMMO

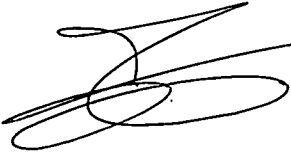
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1 000 €

Siège Social : Route Nationale 368 - 13 180 GIGNAC LA NERTHE

RCS AIX EN PROVENCE B 828 553 867

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023

ASSOCIES (Nom, prénoms, adresse)	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
M. Kévin TORTOSA 16 Rue GEORGES BIZET 13 127 VITROLLES	510	510		
M. Quentin LORCERIE 6, rue Emile ZOLA 13 180 GIGNAC	245	245		
M. Nicolas TAPINASSI 37, Résidence du Bosquet 13 127 VITROLLES	245	245		
TOTAL	1000	1000		

Le Gérant certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant 1000 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 1000 voix.

Le Gérant
M. Kévin TORTOSA

